DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR DE JOUR A POSTE FIXE DU SANGLIER
(période du 1er juin 2017 au 14 août 2017 inclus)

à envoyer à :
Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais
B.P. 80091 – 62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX

Je soussigné :

Identité du demandeur	
Nom Prénom	
Adresse	
Tél / Fax	
Permis de chasser N° :	❒ Pas de Calais ❒ National avec timbre national grand gibier Date Validation :

Agissant en qualité de **détenteur du droit de chasse** sollicite, après avoir pris connaissance de l'arrêté d'ouverture de la chasse au sanglier dans le département du Pas-de-Calais (arrêté préfectoral du 30 mai 2017) le tir du sanglier à l'affût sur le territoire suivant :

Identification du territoire	
Commune	
Références cadastrales	
Lieu-dit	
Cultures à protéger accueillant le poste fixe	
Superficie	
La culture à protéger fait l'objet d'un dossier d'indemnisation pour dégâts de sanglier	❒ NON ❒ OUI - date des dégâts :
Nom et Adresse de l'exploitant agricole	
Secteur où il a été constaté une présence de sanglier occasionnant des dégâts aux cultures agricoles	❒ NON ❒ OUI
NOMBRE DE POSTES FIXES :..... **Un plan au 1/25 000 ° doit être fourni avec la localisation des postes fixes**	

Je demande l'autorisation de m'adjoindre pour ces tirs le(s) tireur(s) suivant(s) titulaire(s) du permis de chasser validé pour la période de tir sollicitée :

Identification des tireurs		
Nom	**Prénom**	**Adresse**

Je déclare posséder les bracelets «sanglier» en vigueur pour la campagne de chasse en cours.

Rappels des prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- Le tir des laies meneuses et suitées est interdit.
- Pour la sécurité du tir, celui-ci devra obligatoirement être fichant et être exécuté à partir d'une chaise haute de 1.50 mètre de hauteur minimum implanté à l'intérieur des cultures à protéger.
- Le tir du renard est autorisé à balle uniquement.

Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs	
❒ Favorable	❒ Défavorable

Fait à ……..Le……
Signature……..